



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs non titulaires**

**N° 013.12.2024**

**Rapporteur :**  
**Marielle GARONZI**

L'an deux mille vingt-quatre le douze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 5 décembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Robert CLERON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Jérôme GARCIA a donné procuration à Alain CHATILLON  
Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Brigitte BURSON-BRYER, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-013122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024  
Affichage : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément aux possibilités offertes par le statut de la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal de supprimer les postes non-titulaires suivants :

- 1 attaché
- 2 rédacteurs
- 1 rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe
- 3 adjoints administratifs
- 4 adjoints d'animation
- 1 adjoint d'animation TNC (18h00)
- 1 adjoint d'animation TNC (13h00)
- 2 adjoints d'animation TNC (12h00)
- 1 adjoint d'animation TNC (11h00)
- 3 adjoints d'animation TNC (8h00)
- 1 adjoint d'animation TNC (1h00)
- 2 adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Le comité social territorial a été saisi et a rendu un avis favorable en date du 5 décembre 2024.

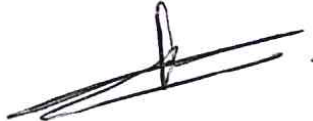
Sur proposition de madame Marielle GARONZI, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver la fermeture des postes énoncés ci-dessus,
- d'approuver le tableau des effectifs non-titulaires modifié.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 13 décembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241213-013122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024  
Affichage : 17/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation